

ARRÊTÉ

LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE GESTION

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 31 ;
- Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière ;
- Vu le décret n°2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre National de Gestion ;
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 15 février 2012 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des attachés d'administration hospitalière ;
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2016, portant ouverture des concours d'admission au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le jury des concours ouverts les 06, 07 et 08 juin 2017 pour l'accès au cycle de formation des 100 élèves attachés d'administration hospitalière est constitué comme suit:

Mme Pauline FLORI

Directrice d'hôpital, Direction des Achats et de la Logistique Hôpitaux Champagne Sud (Aube),

M. Frédéric FORSANS

Attaché d'administration hospitalière – Chargé de la gestion financière à la direction Achats Hôtellerie Logistique de à l'Etablissement public de santé « Ville Evrard » à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Mme Emilie GEORGE-HUCHET	Attachée d'administration hospitalière -Responsable du département de la stratégie financière à la direction de la Stratégie, des Finances et de la Recherche aux Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (Paris),
Mme Valérie JOUET	Responsable de la formation des inspecteurs des affaires sanitaires et sociales – représentant le Directeur de l'école des hautes études en santé publique à Rennes (Ille et Vilaine),
M Arnaud LAMI	Maître de conférences – Faculté d'Aix-Marseille
Mme Florence LYS	Directrice d'hôpital – Adjointe au chef du bureau SR1, représentant la Directrice Générale de l'Offre de Soins,
Mme Pauline MAISONNEUVE	Directrice d'établissement sanitaire, social et médico-social, Directrice des Affaires Médicales et des Coopérations territoriales au Centre hospitalier Victor Dupouy d'Argenteuil (Val d'Oise),
Mme Isabelle MONNIER	Directrice des soins - chargée de projet ressources humaines – représentant le Directeur régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire,
M. Jean-Paul SEGADE	Conseiller général des établissements de santé,

Article 2 - Le jury des concours choisit les sujets des épreuves, arrête la liste des candidats admis à participer aux épreuves orales d'admission et établit les listes des lauréats (une par concours) par ordre de mérite et dans la limite des places offertes.

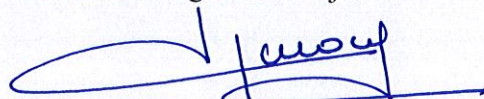
Article 3 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Jean-Paul SEGADE.

Article 4 - Le secrétariat du concours est assuré par l'Unité des concours administratifs nationaux du Centre national de gestion.

Article 5 - La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 février 2017

Pour la Directrice générale
La directrice générale adjointe



Patricia RENOUL